

# Politiques prometteuses pour réduire les méfaits de l'alcool



**4.**

**13 AVRIL | 12 H**

**Les mises en garde sur les contenants de boissons  
alcoolisées comme outil de sensibilisation**

# Conférencières



**Marianne Dessureault, avocate**

*Responsable des affaires juridiques et chargée de projets, ASPQ*

[mdessureault@aspq.org](mailto:mdessureault@aspq.org)

514-528-5811 poste 237



**Catherine Paradis, Ph.D.**

*Directrice associée intérimaire, Recherche  
Centre canadien sur les dépendances et l'usage de  
substances (CCDUS)*

# Plan de présentation

1. L'ASPQ en bref
2. Contexte des webinaires
3. Présentation par Marianne Dessureault (ASPQ)
4. Présentation par Catherine Paradis (CCDUS)
5. Conclusion
6. Période de questions



# Mission et vision



---

L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) est un organisme indépendant à but non lucratif qui réunit près de 1 000 partenaires citoyens et organisationnels pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité.

---

La **santé durable** c'est :

**Plus de santé**, plus longtemps, dans un environnement plus sain et plus sécuritaire, pour toutes et tous et pour les générations à venir.

# Publications

Publications disponibles au [www.aspq.org](http://www.aspq.org) (Priorité « alcool ») :

- L'alcool au Québec : une consommation soutenue par une norme sociale favorable (2022)
- L'alcool au Québec : opinions de la population et des organismes sur la norme sociale et les politiques publiques (2022)
- Politiques prometteuses pour réduire les méfaits de l'alcool (2022)
- Études de cas : Colombie-Britannique (0,05) et Loi de Sandy (Ontario) (2022)
- Portrait du marketing. Des stratégies pour tous les goûts (2021)



# Contexte des webinaires

- L'alcool est un facteur de risque dans diverses problématiques sociales et de santé
- Coûts importants
- Instauration de mesures par diverses instances au Canada et dans le monde
- Recueil de politiques prometteuses pour réduire les méfaits de l'alcool (2022) présente 6 politiques
- Série de 5 webinaires jusqu'au 27 avril 2023



# Plusieurs types de mises en garde et étiquetage

- Information sur le verre standard et le nombre de portions
- Informations sur les risques (mises en garde)
  - Cancers
  - Conduite automobile
  - Grossesse
  - Boissons énergisantes
  - Âge minimum
- Informations sur les repères de consommation
- Informations sur les valeurs nutritionnelles

# Pourquoi parler de mises en garde ?

- Certaines connaissances liées à la consommation d'alcool semblent insuffisantes ou mal comprises :
  - Notion de verre standard
  - Lien entre alcool et cancer
  - Lien de l'alcool durant la grossesse et l'allaitement
- Une recommandation de plus en plus discutée
  - [Projet de loi S-254](#) du sénateur indépendant Brazeau
  - 1<sup>re</sup> lecture au Sénat terminée en novembre 2022
  - 2<sup>e</sup> lecture au Sénat toujours en cours
  - En attente de lecture à la Chambre des communes





# Portrait législatif en vigueur et compétence provinciale

- Compétences et pouvoirs partagées entre le fédéral et le provincial en matière d'alcool dont l'emballage et étiquetage
- Normes fédérales en matière d'étiquetage et emballage
  - *Loi sur les aliments et les drogues* (L.R.C. [1985], c. F-27)
    - *Règlement sur les aliments et drogues*
  - *Loi sur le commerce des spiritueux* (L.C. 2005, c. 39)
  - *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (L.C. 2012, c. 24)
- Normes provinciales peuvent s'ajouter pour les produits vendus sur le territoire de la province
  - *Loi sur les produits alimentaires* exclut les boissons alcoolisées
  - Ex.: *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* et *Loi sur l'encadrement du cannabis*

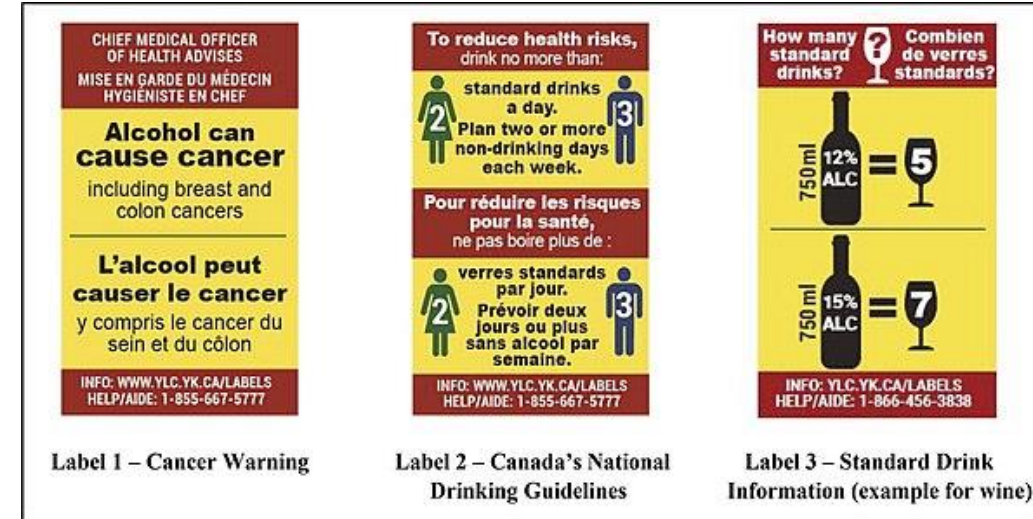
# Appuis et perceptions

- **77 %** des adultes québécois en accord pour obliger des messages de prévention sur les dangers de la consommation d'alcool durant la grossesse sur les contenants de boissons alcoolisées (Léger-ASPQ 2021)
- **72%** des Québécois.es de 15 ans et plus en faveur d'ajouter des avertissements sur les contenants d'alcool en lien avec les risques de la consommation d'alcool (Léger-ASPQ 2022)
- **La moitié** des adultes québécois jugent que l'étiquetage du nombre de portions standards d'alcool les aiderait à évaluer leur consommation (Léger-ASPQ 2023)



# Ce qui se fait ailleurs

- Au Yukon et Territoires du Nord-Ouest
  - Projet-pilote (2017) pour créer une grande étiquette colorée obligatoire (verres standards, cancer et grossesse)
  - La mise en garde contre les risques de cancer liés à l'alcool a été abandonnée à la suite des fortes pressions de l'industrie de l'alcool.
- Plusieurs pays exigent des messages sur les risques à la santé, lors de la grossesse ou lors de la conduite automobile sur tous les contenants.
  - Ex.: Irlande, Corée du Sud, Afrique du Sud, France, Australie, Californie, etc.
  - L'Union européenne étudie la question



**GOVERNMENT WARNING:** (1) According to the Surgeon General, women should not drink alcoholic beverages during pregnancy because of the risk of birth defects. (2) Consumption of alcoholic beverages impairs your ability to drive a car or operate machinery, and may cause health problems.

# Présentation de Catherine Paradis (CCDUS)

L'étiquetage sur les verres standards



# L'exemple de la Loi de Sandy de 2004 (Ontario)



## Affiches obligatoires de prévention sur l'alcool durant la grossesse (Loi Sandy de 2004)

MARS 2022

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2005, suivant l'adoption du Projet de loi 43, aussi connue sous le nom de *Loi Sandy*, tous les établissements en Ontario qui servent ou vendent de l'alcool sont dans l'obligation de mettre des affiches avertissant que la consommation d'alcool durant la grossesse peut occasionner l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, et ce, dans un ou plusieurs endroits visibles par les clients.

### Contexte

En mars 2004, Sandy, le fils adoptif de 25 ans, du député provincial ontarien du Comté de Prince Edward-Hastings, Ernie Parsons, est décédé des suites d'un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale. Le député a alors présenté un projet de loi privé proposant l'affichage d'avertissements à l'effet que la consommation d'alcool pendant la grossesse cause le syndrome d'alcoolisme fœtal (TSAF).

Le projet de loi 43 modifiant la *Loi sur les permis d'alcool* a été adopté rapidement à l'unanimité par les membres du parlement ontarien : il a été voté et sanctionné dès juin 2004 dans le but d'informer les femmes enceintes et leur entourage des risques de la consommation d'alcool durant la grossesse et ainsi tenter de prévenir le TSAF et les coûts sociaux et de santé y étant liés. Plusieurs groupes entendus lors des consultations se sont montrés en faveur du projet de loi en indiquant qu'il s'agit d'une première étape utile dans la prévention du TSAF, tout en rappelant que d'autres mesures ou politiques doivent la compléter<sup>214</sup>.

### Adoption et suivi des mesures

Les nouvelles mesures législatives énoncées dans la *Loi Sandy* sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2005 obligeant l'ensemble des établissements ontariens servant ou vendant de l'alcool, dont la LCBO

- Étude de cas de l'ASPQ (2022)
- Décès en 2004 de Sandy, 25 ans, des suites d'un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)
- Entrée en vigueur de la *Loi de Sandy* depuis le 1<sup>er</sup> février 2005
  - Vote unanime du parlement ontarien
- Modifications de la *Loi sur les permis d'alcool*
  - Obligation d'afficher des messages de prévention et d'avertissement liés à l'alcool et la grossesse sur les lieux de vente
  - Amendes en cas de non-respect

# Conclusion

## Stratégies à envisager :

- L'obligation d'apposer des mises en garde pourrait être envisagée dans le cadre d'une stratégie globale visant la mise en place d'environnements favorables.
  - Il est possible de s'inspirer sur ce qui se fait en la matière dans d'autres provinces et pays.
- Les conditions matérielles sont toutes aussi importantes pour assurer la visibilité et l'efficacité.
  - La dimension, l'emplacement, la clarté et diversité des messages, la concision et le visuel graphique sont des éléments à bien considérer.



# La voyez-vous ?

La manière dont la règle est appliquée influence l'efficacité.



# L'importance de la visibilité du message





# Politiques prometteuses pour réduire les méfaits de l'alcool



**5.**

**27 AVRIL | 12 H**

**Encadrer le prix de l'alcool**

# Période de questions



# Références

- Vallance, K. et al. (2018). « We have a right to know: Exploring Consumer Opinions on Content, Design and Acceptability of Enhanced Alcohol Labels », *Alcohol and Alcoholism* 53 (1) : 20-25, <https://academic.oup.com/alcalc/article/53/1/20/4160420>
- Canada (202). *Exigences en matière d'étiquetage des boissons alcoolisées*, <https://inspection.canada.ca/etiquetage-des-aliments/etiquetage/industrie/boissons-alcoolisees/fra/1624281662154/1624281662623>
- CCDUS (2022). « Un étiquetage amélioré des contenants de boissons alcoolisées : une revue systématique », Rapport, <https://www.ccsa.ca/fr/un-etiquetage-ameliore-des-contenants-de-boissons-alcoolisees-une-revue-systematique-rapport>
- *Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquette de mise en garde sur les boissons alcoolisées)*, projet de loi S-254, 44<sup>e</sup> lég., 1<sup>re</sup> sess., <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/s-254>
- ASPQ (2022). « L'alcool au Québec: une consommation soutenue par une norme sociale favorable », [https://aspq.org/app/uploads/2022/04/2022\\_alcool\\_facteurs\\_normes\\_qc\\_vf.pdf](https://aspq.org/app/uploads/2022/04/2022_alcool_facteurs_normes_qc_vf.pdf)
- ASPQ (2022). « Politiques prometteuses pour réduire les méfaits de l'alcool », [https://aspq.org/app/uploads/2022/04/recueil-pp\\_alcool-vc6922.pdf](https://aspq.org/app/uploads/2022/04/recueil-pp_alcool-vc6922.pdf)

# Références

- CCDUS (2021). « Le projet d'actualisation des Directives de consommation d'alcool à faible risque du Canada : résumé des données probantes sur la compréhension et la perception des directives de consommation d'alcool », <https://ccsa.ca/fr/le-projet-dactualisationdes-directives-de-consommation-dalcool-faible-risque-du-canada-resume-des>
- Stockwell, T. et al. (2020). « Cancer Warning Labels on Alcohol Containers: A Consumer's Right to Know, a Government's Responsibility to Inform, and an Industry's Power to Thwart », Journal of Studies on Alcohol and Drugs 81(2) <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32359059/>
- Bergeron, C. et al. (2020). « La consommation d'alcool : qu'en pense la population du Québec? », Rapport de recherche, Institut national de santé publique du Québec, <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2772-consommation-alcoolpopulation-quebec.pdf>
- Weerasinghe. A. et al. (2020). « Improving Knowledge That Alcohol Can Cause Cancer Is Associated with Consumer Support for Alcohol Policies: Findings from a RealWorld Alcohol Labelling Study », International Journal of Environmental Research and Public Health 17 (2): 398, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31936173/>
- ASPQ (2020). « Consommation alcool et grossesse ASPQ. Sondage auprès de femmes enceintes ou ayant récemment accouché, d'adolescent(e)s et de Québécois(e)s », 2020, <https://grossessesansalcool.ca/>



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ  
PUBLIQUE DU QUÉBEC

**Pour nous joindre :**

[www.aspq.org](http://www.aspq.org)

[info@aspq.org](mailto:info@aspq.org)

514-528-5811

